

# SÉNAT NEWSLETTER

N° 35 / Juin 2024



## À LA UNE

### CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2024 DU SÉNAT



*La Présidente du Sénat et les autres présidents d'Institutions*

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a procédé à la clôture de la première session ordinaire de la chambre haute du Parlement ivoirien, au titre de l'année 2024, le mercredi 19 juin 2024 à Yamoussoukro.

Cette cérémonie solennelle, qui s'est tenue conformément aux dispositions de l'article 94 de la Constitution, a été marquée par la présence de Monsieur Gilbert KAFANA KONE, Haut représentant du Président de la République, de Monsieur Adama

BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale, et de plusieurs hautes personnalités.



*La Présidente du Sénat lors de son allocution*

À l'occasion de son discours de clôture, la Présidente du Sénat a dressé le bilan des activités du Sénat au cours de cette première session.

Au titre des activités législatives, ce sont au total dix-neuf (19) projets de loi qui ont été adoptés par les Sénateurs.

Au titre de sa mission d'évaluation des politiques publiques, le Sénat a procédé à la mise en place effective de sa Commission en charge de l'Évaluation des Politiques Publiques, conformément aux dispositions de son Règlement.

Au titre de sa mission de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, le Sénat a poursuivi ses concertations avec les services compétents du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, dans le cadre des préparatifs du Forum avec la Diaspora.



*Une vue de l'hémicycle lors de l'allocution de la Présidente du Sénat*

Au titre de la diplomatie parlementaire, la Présidente du Sénat a évoqué sa participation les 15 et 16 avril 2024, à Washington, au Forum Parlementaire Mondial, à l'invitation du Réseau parlementaire sur le Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI).

Soulignant la bonne tenue de cette première session ordinaire du Sénat, Madame la Présidente a félicité les Sénateurs pour leur contribution remarquable à la vitalité de l'Institution.



*Une vue de l'hémicycle*

## PRÉSENTATION DU TROPHÉE DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS AU SÉNAT

Le mercredi 19 juin 2024, s'est tenue, à Yamoussoukro, la cérémonie officielle de présentation du trophée de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 au Sénat, en marge de la clôture de la première session ordinaire 2024 de l'Institution.

Le trophée a été présenté aux Sénateurs par une délégation de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF), conduite par son Président, Monsieur Yacine Idriss DIALLO.



*Présentation du trophée de la CAN par la Présidente du Sénat en présence du Président de la FIF*

Cette cérémonie a été l'occasion pour les parlementaires de célébrer l'exploit réalisé par l'équipe nationale de football à la CAN 2023, organisée en Côte d'Ivoire du 13 janvier au 11 février 2024.

Rappelant le caractère exceptionnel de cette victoire, la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a exprimé ses chaleureuses félicitations à tous les acteurs de ce succès qui restera gravé dans le cœur et l'esprit de plusieurs générations d'Ivoiriennes et d'Ivoiriens.

Prenant la parole, le Président de la FIF a traduit sa gratitude au Sénat ainsi qu'à l'ensemble des Institutions ivoiriennes pour leur soutien indéfectible pendant la CAN. Il a par ailleurs souligné l'importance de cette victoire pour l'unité et la solidarité nationales.

Notons qu'au cours de cette CAN 2023, les Sénateurs, avec à leur tête la Présidente Kandia CAMARA, se sont mobilisés pour apporter leur soutien à l'équipe nationale. Ils ont été présents au stade pour chaque match des Eléphants de Côte d'Ivoire et ont donné de la voix pour encourager les joueurs.



*Photo de famille*

## RÉUNION DU PARLEMENT EN CONGRÈS : MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR L'ÉTAT DE LA NATION

Le mardi 18 juin 2024, à l'Auditorium du Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a

adressé, devant le Parlement réuni en Congrès, son message sur l'état de la Nation.



Accueil du Président de la République par la Présidente du Sénat

Outre les parlementaires, cette rencontre a enregistré la présence du vice-Président de la République, de la Première Dame, du Premier ministre, des Présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement, des membres du corps diplomatique ainsi que de plusieurs autorités administratives, politiques et traditionnelles.

Cette réunion du Parlement en Congrès était présidée par Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale. La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, assurait la vice-présidence du Congrès.



Minute de silence en hommage aux personnalités décédées

Dans son message, le Chef de l'État a présenté les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans divers secteurs, notamment l'agriculture, l'éducation, la santé, la sécurité, l'énergie, le sport, le logement, les infrastructures, l'économie, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la cherté de la vie.

Rappelant les efforts consentis par le Gouvernement pour le bien-être des Ivoiriens, le Président de la République s'est engagé à poursuivre les initiatives en vue de l'amélioration continue des conditions de vie des citoyens.

Par ailleurs, le Chef de l'État a réaffirmé son attachement à la démocratie, à l'État de droit, au

respect des libertés fondamentales et à la consolidation d'une paix durable. Il a rappelé, à ce titre, sa vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays uni, prospère, moderne et solidaire.

Enfin, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA a exhorté toutes les forces vives de la Nation à consolider les acquis importants en matière de développement économique et social.

Pour rappel, cette adresse du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès s'inscrit dans le cadre de l'article 114 de la Constitution qui dispose : « Chaque année, le Président de la République adresse un message sur l'état de la Nation au Parlement, réuni en Congrès. Ce message peut être lu par le vice-Président de la République. Le message du Président de la République ne donne lieu à aucun débat. »



Le Président de la République lors de son message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### LES TRAVAUX EN COMMISSIONS

#### Examen de cinq (05) projets de loi par la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

Le vendredi 7 juin 2024 à Yamoussoukro, la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) a examiné, sous la présidence de Monsieur GUEYE Boniface, deuxième vice-Président de ladite Commission, cinq (5) projets de loi présentés par Monsieur Jean Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

- **le projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal ;**

- **le projet de loi modifiant la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale ;**
- **le projet de loi modifiant la loi n°2015-493 du 7 juillet 2015 portant répression du terrorisme, telle que modifiée par la loi n°2018-864 du 19 novembre 2018 ;**
- **le projet de loi relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale ;**
- **le projet de loi portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.**

Au terme des discussions, ces cinq (5) projets de loi ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la Commission des Affaires Générales Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT).



Point de presse avec Monsieur Jean Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

### Examen de trois (03) projets de loi par la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

Le samedi 8 juin 2024 à Yamoussoukro, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a présenté devant la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE), trois (03) projets de loi :

- **le projet de loi portant gestion de la faune ;**
- **le projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire ;**
- **le projet de loi relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.**

À l'issue de cette séance présidée par Monsieur Lamine KONATÉ, premier vice-Président de ladite Commission, ces trois (03) projets de loi ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la CRSTE.



Point de presse avec Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts

### Examen d'un (01) projet de loi par la Commission des Affaires Economiques et Financières

Le lundi 10 juin 2024 à Yamoussoukro, la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF), présidée par Monsieur CISSÉ Mamadou, a examiné, **le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.**

Présenté par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget, ce projet de loi a été adopté à l'unanimité des membres présents de la CAEF.



Point de presse avec Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget

## LES SÉANCES PLÉNIÈRES DE DÉLIBÉRATIONS DU SÉNAT

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a présidé au cours du mois de juin 2024, deux séances plénières de délibérations du Sénat.

Le mardi 04 juin 2024, s'est tenue à Yamoussoukro, une séance plénière de délibérations du Sénat sur quatre (04) projets de loi :

- **le projet de loi relatif à l'extradition ;**

- le projet de loi relatif aux communications électroniques ;
- le projet de loi modifiant la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain ;
- le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique.

Ces textes ont été adoptés à l'unanimité des Sénateurs présents.



Une minute de silence a été observée par les Sénateurs en hommage à feu le Président Henri Konan BÉDIÉ

Le mardi 11 juin 2024, à Yamoussoukro, les Sénateurs ont délibéré sur neuf (09) projets de loi, examinés en urgence par les commissions permanentes compétentes, sur demande expresse du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans le cadre des engagements de l'État de Côte d'Ivoire auprès du Groupe d'Action Financière.

À l'exception du **projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal**, adopté à la majorité, les huit (08) autres textes ont été adoptés à l'unanimité.

Il s'agit des projets de loi ci-après :

- projet de loi modifiant la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale ;
- projet de loi modifiant la loi n°2015-493 du 7 juillet 2015 portant répression du terrorisme ;
- projet de loi relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale ;
- projet de loi portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;

- projet de loi portant gestion de la faune ;
- projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire ;
- projet de loi relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.



Vote à main levée des Sénateurs

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU SÉNAT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Sénat de Côte d'Ivoire a reçu, le jeudi 27 juin 2024, Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget, pour le Débat d'Orientation Budgétaire, conformément à l'article 55 de la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances.

Cette séance s'est tenue dans le cadre d'une session extraordinaire en raison de la clôture, depuis le 19 juin 2024, de la première session ordinaire 2024 du Sénat.

Après l'ouverture de la session extraordinaire par Son Excellence Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) a entamé ses travaux sous la présidence de Monsieur CISSÉ Mamadou.



La session extraordinaire a été ouverte par Son Excellence Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat

Ce débat, qui marque la première étape parlementaire de la procédure budgétaire, a permis aux Sénateurs d'émettre des observations et commentaires, sans vote, sur les projections macroéconomiques contenues dans le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027.

Pour rappel, le projet de budget de l'État pour l'année 2025 enregistre une hausse de 11,5 % par rapport au budget 2024, pour s'établir à 15 301,9 milliards de FCFA. Ce niveau devrait continuer de s'accroître pour atteindre 17 070,0 milliards de FCFA en 2026 et 17 480,7 milliards de FCFA en 2027. Il connaît une hausse de 1 768,1 milliards de FCFA (+11,6 %) entre 2025 et 2026 et de 410,7 milliards de FCFA (+2,4 %) entre 2026 et 2027.



Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget

Washington, dans le cadre du Forum parlementaire mondial.

Cette visite de travail a été l'occasion pour les Sénateurs ivoiriens et les membres du Réseau parlementaire sur la Banque Mondiale et le FMI d'échanger sur plusieurs sujets, notamment les projets réalisés grâce au financement des institutions de Bretton Woods.



Séance de travail entre les Sénateurs ivoiriens et les membres du Réseau parlementaire sur la Banque Mondiale et le FMI

Madame Marlene Malahoo FORTE, Députée, Ministre des Affaires juridiques et constitutionnelles de la Jamaïque, par ailleurs cheffe de la délégation, s'est réjouie de l'accueil réservé à son équipe ainsi que de la qualité des échanges avec les Sénateurs. Elle a également salué la bonne exécution des projets en cours dans notre pays.

La Présidente du Sénat ivoirien, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, s'est félicitée de cette initiative du Réseau parlementaire du groupe de la Banque Mondiale et du FMI qui permettra de jeter les bases d'une nouvelle collaboration au profit de notre pays et de nos populations.

Rappelant la mission d'évaluation des politiques publiques dévolue au Sénat, la Présidente Kandia CAMARA a réitéré l'engagement du Sénat à accompagner les initiatives de développement pour le bonheur des Ivoiriens.

Notons que cette mission terrain des parlementaires issus des pays membres de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) s'est tenue en Côte d'Ivoire du 24 au 26 juin 2024.

## DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

### VISITE DE TRAVAIL D'UNE DÉLÉGATION DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE SUR LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI AU SÉNAT



Echanges en tête-à-tête entre la Présidente du Sénat ivoirien, Son Excellence Madame Kandia CAMARA (à droite), et Madame Marlene Malahoo FORTE, Cheffe de la délégation du Réseau parlementaire sur la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI)

Le mercredi 26 juin 2024, le Sénat a reçu, à son siège à Yamoussoukro, une délégation du Réseau parlementaire sur la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) présente en Côte d'Ivoire dans le cadre du programme « Parlementaires sur le terrain ».

Cette rencontre faisait suite à la mission effectuée par la Présidente du Sénat, les 15 et 16 avril 2024, à



Photo de famille

## ACTIVITÉS À LA LOUPE

### LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2024 DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Accueil de Son Excellence Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, par Son Excellence Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a pris part à la cérémonie solennelle de clôture de la première session ordinaire de l'année 2024 de l'Assemblée nationale, le vendredi 28 juin 2024 à Abidjan. Elle était accompagnée pour l'occasion de plusieurs Sénateurs.

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la Constitution, cette cérémonie de clôture s'est tenue sept (07) jours ouvrables après celle du Sénat, qui a eu lieu le 19 juin dernier.

Dans son discours de clôture, le Président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Monsieur Adama BICTOGO a dressé le bilan des activités réalisées lors de cette première session 2024. Il a rappelé les textes de loi adoptés par les Députés.

Notons que la cérémonie a enregistré la présence de Monsieur Gilbert KONÉ KAFANA, Haut Représentant du Président de la République, ainsi que celle de plusieurs autres personnalités.

### SIX (06) RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DÉCORÉS DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition des Journées de la Fonction publique, plusieurs fonctionnaires et agents de l'État ont été décorés dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique.

Parmi les récipiendaires figurent six (06) responsables de l'administration du Sénat qui ont été distingués pour leur dévouement et leur abnégation au travail. Ce sont :

#### Grade Commandeur dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique

- **Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi**, Secrétaire Général du Sénat

#### Grade d'Officier dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique

- **Monsieur VI BI Marcel**, sous-Directeur de l'Information Documentaire à la Direction de l'Information Documentaire et de la Communication
- **Monsieur COULIBALY Clovis**, Chef de la Cellule d'Appui Technique

#### Grade de Chevalier dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique

- **Monsieur AMARA Kanté**, sous-Directeur du Rapportage et des Comptes Rendus à la Direction de la Législation et du Contrôle
- **Monsieur BAMBA Joel**, Chef du Service Protocole
- **Monsieur OUATTARA Ali**, Chef de Division des Comptes Rendus Intégraux à la Direction de la Législation et du Contrôle

Cette reconnaissance honore le Sénat avec à sa tête Son Excellence Madame la Présidente Kandia CAMARA, en mettant en lumière le dynamisme et la performance au sein de l'Institution.



(De gauche à droite) Monsieur OUATTARA Ali, Monsieur VI BI Marcel, Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Monsieur COULIBALY Clovis et Monsieur AMARA Kanté.



## BON À SAVOIR

### LES SESSIONS PARLEMENTAIRES

L'article 94 nouveau de la Constitution dispose que :

**« Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires.**

**La première session de l'Assemblée nationale commence le troisième lundi ouvrable du mois de janvier et prend fin le dernier jour ouvrable du mois de juin.**

**La première session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la première session de l'Assemblée nationale.**

**La deuxième session de l'Assemblée nationale commence le premier jour ouvrable du mois d'octobre et prend fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre.**

**La deuxième session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la deuxième session de l'Assemblée nationale.**

**Chaque chambre fixe le nombre de jours des séances qu'elle peut tenir au cours des sessions ordinaires.**

**Toutefois, en cas de nécessité justifiée par les circonstances, l'Assemblée nationale et le Sénat se réunissent en Congrès, à la demande du Président de la République et procèdent exceptionnellement au réaménagement de la durée de leurs sessions ordinaires. ».**

Lorsque les Sénateurs sont convoqués pour des travaux parlementaires en dehors des périodes susmentionnées, on parle alors de session extraordinaire, encadrée par l'article 95 de la Constitution :

**« Le Parlement est convoqué en session extraordinaire par le Président de chaque chambre sur un ordre du jour déterminé, à la demande du Président de la République ou à celle de la majorité absolue de ses membres.**

**Les sessions extraordinaires sont closes sitôt l'ordre du jour épuisé. ».**

Directeur de publication :  
Roland KATOU

Rédaction :  
Direction de l'Information Documentaire et de la Communication

Crédits Photos :  
Sénat de Côte d'Ivoire sauf mentions

Production :  
Sénat de Côte d'Ivoire

Boulevard de la Basilique B.P. 1546  
Yamoussoukro

Contact: (+225) 27 30 61 81 50

Email: [contact@senat.ci](mailto:contact@senat.ci)  
[www.senat.ci](http://www.senat.ci)



Scannez le QR code  
pour accéder à la  
version numérique  
du Magazine n°10  
du Sénat

